



# Handicap

## Enjeux

Depuis 2005, la loi offre une définition exclusive du handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Au-delà de cette définition unique, discriminante mais permettant l'ouverture d'une reconnaissance de droits, la loi fixe quatre catégories de handicap et deux outils majeurs d'intégration.

Plutôt que du handicap, il convient d'évoquer les handicaps, qui traduisent des réalités différentes : moteur, sensoriel, cognitif, psychique, déficience intellectuelle et l'ensemble des maladies invalidantes.

Néanmoins, dans une stratégie de simplification et d'adaptabilité de la réponse, les modalités d'intervention, quelle que soit la nature du handicap, sont homogènes :

La compensation du handicap, à travers notamment **la Prestation de compensation du handicap (PCH)**, intervient dans tous les champs de la vie par la prise en charge des surcoûts induits par le handicap, mais aussi à travers l'orientation vers des établissements et des services médico-sociaux.

La perspective de l'accès à une citoyenneté pleine et entière se manifeste, à travers une adaptation de la société aux modes de compensation : adaptation du cadre bâti (obligation d'accessibilité), de l'accès à l'emploi (obligation d'emploi des travailleurs handicapés), des transports publics, de la voirie, des moyens de communication, et... des outils numériques.

En effet, les outils numériques participent à la tendance globale d'adaptation de la citoyenneté au handicap et facilitent, quand ils sont appropriés, à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le numérique est un puissant levier, car il ouvre de nouvelles perspectives de compensation, de développement ou d'accompagnement. Dans ce domaine, il est bien souvent un apport et un élément d'accès à l'autonomie. De l'information à la prise de décision sur ses droits, de la petite enfance à l'université, de l'emploi à la vie au quotidien ou de l'exercice de sa citoyenneté, le numérique est devenu une passerelle vers plus d'autonomie et un élément facilitateur de la vie au quotidien. Plus généralement, l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap profite à tous.

Elle peut faciliter le maintien en poste, ou à domicile, d'une personne en situation de handicap. Citons en exemple la souris-scanner, les logiciels d'oralisation, les applications qui facilitent la communication des émotions pour les personnes atteintes de handicap cognitif. Les usages numériques au service d'une société plus inclusive sont nombreux et poursuivent leur développement.

Dans ce domaine, la Grande-Bretagne a une approche innovante et incite fortement à voir émerger des personnes handicapées comme leaders dans les possibilités offertes par les nouvelles technologies numériques. L'idée est que les personnes handicapées sont les mieux à même de savoir quels sont leurs besoins. Ainsi, l'idée est de les soutenir dans l'acquisition de compétences leur permettant de concevoir des solutions pour surmonter leurs propres obstacles, ce qui peut déboucher sur la fabrication de prototypes commercialisable pour les autres.

La scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est désormais la cible depuis la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances. La scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents continue sa progression avec 340 000 élèves en situation de handicap scolarisés. Au besoin, ils peuvent bénéficier de l'aide **d'un Accompagnant d'élèves en situation de handicap** (AEHS, ex-AVS). Un quart de ces élèves est scolarisé dans une classe spécialisée d'une école ordinaire. Et près de 20 % d'entre eux suivent leur scolarité dans un établissement médicosocial ou à l'hôpital.

Le numérique est une opportunité historique qui permet d'amplifier l'action des enseignants et de personnaliser les apprentissages. Le droit à une « éducation inclusive », à l'image du « *No Child Left Behind Act* » en 2001 aux États-Unis, tend à accueillir davantage les élèves en situation de handicap en milieu ordinaire, et moins en structures spécialisées.

**En Mayenne, à la rentrée 2014, 1 303 enfants en situation de handicap étaient scolarisés dont 85 % en milieu ordinaire et 15 % des élèves sont scolarisés en établissements spécialisés soit le taux le plus faible des Pays de la Loire (31 % en moyenne sur la région).**

Si la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap a fortement progressé, leur accès à l'enseignement supérieur demeure particulièrement difficile. En effet, à la rentrée 2015, 23 257 étudiants se déclaraient en situation de handicap dans les formations de l'enseignement supérieur soit seulement 1.22 % de la population étudiante. Il convient de noter ici que ce sont les universités qui semblent le mieux accueillir les étudiants en situation de handicap, dans 91 % des cas.

Le taux de chômage des personnes handicapées (19 %) est deux fois supérieur à la moyenne nationale (10 %) : 513 505 demandeurs d'emploi handicapés étaient inscrits à Pôle emploi fin 2017 (en progression de 4.7 % en un an). Par ailleurs, 49 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont 50 ans ou plus (contre 25 % pour l'ensemble des publics).

L'accès à l'emploi constitue un élément important de la reconnaissance sociale et favorise la réadaptation et l'inclusion sociale.

Il est en conséquence nécessaire de développer des environnements professionnels adaptés aux besoins spécifiques de ces personnes, que ce soit en milieu de travail ordinaire ou en milieu de travail protégé ou adapté. En matière d'emploi, 66 aides différentes pour l'emploi des travailleurs handicapés sont proposées par **l'Agefiph** (l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et **le FIPHP** (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Dans la vie quotidienne, le numérique et les aides techniques<sup>1</sup> connectées donnent la possibilité d'améliorer les aptitudes, de vivre de manière plus indépendante et de participer à la vie de la société. Ces outils améliorent la mobilité, l'audition, la vision et les capacités de communication des personnes connaissant une perte fonctionnelle.

Si le numérique peut être un type d'accompagnement dans la vie, il ne peut toutefois en rien se substituer à une personne avec laquelle l'on tisse une relation particulière. Ces rencontres et échanges permettent aux personnes en situation de handicap ou aux familles de retrouver courage, de reprendre les rênes de leur parcours et parfois aussi de trouver le chemin d'accès à leurs droits. Les relations humaines dont les personnes en situation de handicap et leurs proches ont besoin sont surtout des relations de confiance.

---

<sup>1</sup>Fauteuils roulants, prothèses, aides à la mobilité, aides auditives et visuelles, logiciels et systèmes informatiques

## En Mayenne

En Mayenne, le numérique constitue un outil d'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais avant de concerner directement l'utilisateur final, la stratégie de transformation numérique a d'abord privilégié une approche de l'environnement de la personne.

En février 2019, le Département a fait le choix d'intégrer la première vague de déploiement d'un outil unique et national d'instruction de la demande des personnes en situation de handicap. Si cette évolution est peu perceptible pour les usagers, elle améliorera considérablement, à moyen terme, le service rendu : réduction des délais, affinement de la demande, meilleure connaissance des publics pour une meilleure adaptation des politiques publiques...

Déployé en février 2018, le système d'information de suivi des orientations Via Trajectoire permet désormais de mieux connaître les publics, les établissements et services médico-sociaux, de repérer les disponibilités, mais aussi les situations de fragilité. Via trajectoire constitue également un soutien à la décision essentiel dans la stratégie départementale d'évolution de l'offre médico-sociale.

Bientôt, les outils numériques s'ouvriront aux usagers. Par exemple, sur Via trajectoire, le module usager sera développé courant 2020, permettant à chaque personne en situation de handicap de suivre l'avancée de sa demande.

## Ressources

### L'accès à l'information et au droit facilité par le numérique permet une prise en compte plus efficace des demandes des personnes

- **La CNSA et la Caisse des Dépôts** développent une plateforme nationale d'information, d'orientation et de services pour **les personnes en situation de handicap et leurs proches**. Elle délivrera aussi des informations de proximité (annuaires, événements géo localisés, sites ressources) et des services (accès à **MonCompteFormation**).
- **Les Maisons départementales des personnes handicapées** (MDPH) ou **les Maisons départementales de l'autonomie** (MDA) jouent un rôle essentiel dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Elles sont au cœur du travail de simplification qui consiste à rendre plus lisible le système de prestations et mieux accompagner les personnes dans leurs démarches.

Le numérique permet :

- d'accélérer l'instruction des demandes : la durée moyenne de traitement d'une demande par les MDPH est d'un peu plus de quatre mois, avec un écart de près de deux mois selon les MDPH et la complexité du dossier.
- d'éviter la demande de renseignements déjà connus des services et les redondances.
- de proposer un parcours individualisé et de suivre l'évolution des dossiers en temps réel.

L'harmonisation des systèmes d'information des MDPH est en marche en Mayenne depuis février 2019 : elle rend interopérable les échanges entre les différents services (ARS, CNSA, CNAV, Éducation nationale, Pole emploi, CNAF, etc.) et leur permettent d'intervenir directement dans un parcours. Le projet de « *Tronc commun système d'information MDPH* » déployé pour 100 % des MDPH tendra vers davantage de qualité de service, d'équité de

traitement des personnes handicapées, de modernisation et de simplification pour les agents.

- Des démarches en ligne de plus en plus fréquentes : les télé services permettant le dépôt des demandes et leur suivi se développent de plus en plus.
- « **Territoires 100 % Inclusifs** » - Améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne handicapée – école, entreprise, loisirs, etc. pour lutter contre les ruptures. La Mayenne a d'ailleurs été sélectionnée comme nouveau Territoire 100 % inclusifs en 2019.

### **Favoriser et développer un système éducatif inclusif à destination des élèves en situation de handicap**

- Certains élèves en situation de handicap ont besoin, pour la réussite de leur parcours, de disposer d'un matériel pédagogique adapté (ordinateur, clavier braille, périphériques ou logiciels adaptés, etc.). La mise en place de ces aménagements relève de la décision de la CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et est intégrée au projet personnel de scolarisation, rédigé par l'équipe pluridisciplinaire.
- Une plateforme numérique ressources s'adresse aux **enseignants**, appuyée par un pôle ressource par département. Il existe déjà une plateforme à destination des enseignants, **AccessiProf**<sup>2</sup> qui propose des mallettes pédagogiques.
- Des initiatives innovantes pour accompagner et aider les jeunes.
  - **Le dispositif Handi-Avenir**<sup>3</sup> organise l'accompagnement de filleuls, personnes en situation de handicap, par des parrains, collaborateurs et managers volontaires travaillant dans les entreprises partenaires.
  - **Le challenge SoliTudiant**<sup>4</sup> qui permet à des Entreprises adaptées (EA), à des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et à des groupes d'étudiants de réaliser ensemble une étude sur un sujet défini, avec pour objectif de développer l'emploi des personnes en situation de handicap qui travaillent au sein de ces établissements. Initiative de l'association **Handicap Travail Solidarité** de Saint-Herblain.
  - **Les DUODAY**<sup>5</sup> permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations.

### **Faciliter l'accès à l'emploi par mais aussi dans le numérique**

- **Une multitude de plateformes de mise en relation et d'offres d'emploi à disposition :**
  - Des sites destinés à des publics relevant d'une même pathologie comme **Autisme-emploi.fr** qui accompagne les personnes autistes vers l'emploi en les positionnant au cœur de leur projet professionnel
  - Des sites destinés à des domaines professionnels particuliers, comme la santé, avec, **Job Santé Handicap**<sup>6</sup>, premier site à proposer des offres d'emploi dans les secteurs de la santé, du social et du handicap ou la fonction publique<sup>7</sup>.
  - Des sites destinés à différentes activités économiques, différents types de structures, TPE, PME ou associations, qui relèvent de l'économie sociale et

---

<sup>2</sup> <https://accessiprof.wordpress.com/>

<sup>3</sup> <https://www.handi-avenir.fr/>

<sup>4</sup> <https://hts-france.org/les-actions/solitudiant/solitudiant-challenge>

<sup>5</sup> <https://www.duoday.fr>

<sup>6</sup> <https://jobsantehandicap.com/>

<sup>7</sup> <https://place-emploi-public.gouv.fr/>

solidaire (ESS), notamment regroupées dans les Structures d'insertion par l'activité économique<sup>8</sup>.

Des Forums<sup>9</sup> en ligne pour l'emploi, qui évitent le déplacement des candidats, que propose également **Pôle emploi**<sup>10</sup> ou **Hello Handicap**<sup>11</sup>.

- Développer l'entrepreneuriat et métiers du numérique. On dénombre 3000 handipreneurs environ chaque année.

**L'incubateur « Le Nid »** a pour mission d'accompagner les handipreneurs à travers un programme de 6 mois à 1 an et propose un programme d'insertion professionnelle pour toutes les personnes handicapées, **la plateforme H-UP**<sup>12</sup>

L'objectif des 12 entreprises fondatrices du site **Handi-numérique** : fournit aux personnes en situation de handicap des informations sur les métiers du secteur du numérique, les parcours de formation pour chacun d'eux, ainsi que les opportunités d'emploi qui leur sont proposées à l'issue des différents cursus.

- **Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)**<sup>13</sup> des Pays de la Loire devient le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires.

### **Des solutions, des aides techniques et des labels toujours plus innovants pour un vivre mieux**

- Développer la culture de la transparence et de l'open data pour mettre à disposition toutes les informations nécessaires pour faciliter les démarches des usagers. Des plateformes géolocalisées comme **Picto Access**<sup>14</sup> ou **Handimap**<sup>15</sup>.
- Des appareils mobiles intégrant **des solutions Mobile Speak** (vocalisation) et **Mobile Magnifier** (agrandissement), comme **la société française Kapsys**, leader français de la téléphonie mobile pour personnes déficientes visuelles, qui commercialise plusieurs types de mobiles du MiniVision (entrée de gamme à 369 €) au SmartVision2 Premium (739 €).
- Certains systèmes d'exploitation intègrent directement des solutions et paramètres d'accessibilité qu'il suffit d'activer : Android 6 propose **le lecteur d'écran TalkBack**, des paramètres de grossissement et de contraste et une commande vocale "OK Google" ; iOS 10 intègre **le lecteur d'écran VoiceOver**, des paramètres de grossissement et de contraste et **l'assistant vocal Siri** ; Windows 10 Mobile présente des fonctionnalités de grossissement, de contraste et **la commande vocale Cortana**. Google a lancé en 2019, **Live Transcribe** qui enregistre la parole et la transforme en légende en temps réel à l'aide du microphone du téléphone, tandis que **Sound Amplifier** aide à filtrer, augmenter et amplifier les sons de l'environnement de l'utilisateur.
- Des applications comme **AVA** et **RogerVoice** pour les personnes sourdes et malentendantes ; **Seeing AI** pour les personnes malvoyantes et aveugles (filmer l'environnement avec un iPhone et obtenir une description audio) ; **accessidys**<sup>16</sup> pour les dyslexiques.
- Les applications développées sur tablettes numériques ou **la technologie Kinect** enrichissent les méthodes développementales mises en œuvre pour les personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. **L'application Helpicto**, aide les personnes autistes à communiquer avec des images.

---

<sup>8</sup> <https://www.siae-paysdelaloire.fr>

<sup>9</sup> <https://www.talents-handicap.com/>

<sup>10</sup> <https://salonenligne.pole-emploi.fr/candidat/>

<sup>11</sup> <https://hello-handicap.fr/>

<sup>12</sup> <https://h-up.fr/>

<sup>13</sup> <https://www.prith-paysdelaloire.org/>

<sup>14</sup> <https://www.pictoaccess.fr/map>

<sup>15</sup> <http://www.handimap.org>

<sup>16</sup> <https://accessidys.org/>

- **Le site Le Comptoir des Solutions**<sup>17</sup> recense les solutions innovantes qui les recense ou d'information comme **handicapzero**<sup>18</sup>, **handicapinfos**<sup>19</sup>, **handirect**<sup>20</sup>
- En matière de pratique sportive, un portail régional et départemental recense 12 structures en mayenne : **handisport53.org**. Pour ce qui relève des matériels et des équipements, le portail de **la FFHandisport** recense des fournisseurs, un site américain complète<sup>21</sup> pour les sports peu développés en France.
- En matière de tourisme, une marque d'État **Tourisme & Handicap** délivre un label aux activités touristiques (hébergement, informations, loisirs, restauration, visites) qui prend en compte quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur, visuel). L'association **Tourisme et Handicaps**<sup>22</sup> a pour objectif de sensibiliser, à travers son portail, les professionnels du tourisme et le grand public à l'accueil de personnes en situation de handicap dans les équipements de tourisme et de loisirs. En 2018, le musée de Jublains a obtenu le Trophée du Tourisme Accessible, dans la catégorie « *les sites de visite* ».

---

<sup>17</sup> <https://www.comptoirdessolutions.org/>

<sup>18</sup> <https://www.handicapzero.org/>

<sup>19</sup> <https://www.handicapinfos.com/>

<sup>20</sup> <https://www.handirect.fr/>

<sup>21</sup> <https://www.disabledsportsusa.org/sports/adaptive-equipment/>

<sup>22</sup> <http://www.tourisme-handicaps.org/association/>